



VILLE D'ÉTAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2024-241

OBJET : Signature d'un contrat pour le spectacle « C'est pas gagné » samedi 11 janvier 2025 à l'Espace Jean Carmet

Le Maire de la Ville d'ÉTAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat avec L'Association Les Amis de Lenny Bruce,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Étampes d'organiser le spectacle « C'est pas gagné » samedi 11 janvier 2025 à 20H00 à l'Espace Jean Carmet,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat de cession avec L'Association Les Amis de Lenny Bruce, représentée par sa présidente Madame Catherine LAURENCE, domiciliée 20 Place du Change – 84 000 AVIGNON.

ARTICLE 2 : L'Organisateur s'engage à verser au Producteur, en contrepartie de la présente cession, sur présentation de facture, la somme forfaitaire de 2000 euros TTC, correspondant aux frais, (prestation, déplacements et logistique) engendrés par le spectacle.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités
- L'Association Les Amis de Lenny Bruce - Madame Catherine LAURENCE

Fait à Étampes, le **20 DEC. 2024**

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1^{ère} Adjointe au Maire



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : **20 DEC. 2024**